

FÉVRIER 2015

La Lettre du Syane

N°7

Syndicat des énergies et de l'aménagement
numérique de la Haute-Savoie

SYANE

Les nouvelles instances : une équipe renouvelée

L'INTERVIEW

Fin des tarifs réglementés :
les groupements
de commandes



Syane

Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie



L'ACTU

Maîtrise de l'énergie et énergies
renouvelables : 400 000 € pour
les appels à projets



LE ZOOM

Le projet départemental de bornes de recharge
pour véhicules électriques est engagé

l'édito

Appels à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics et la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, éco-mobilité, hydroélectricité, éclairage public responsable, achats d'énergies... : ce numéro de La Lettre du SYANE met en lumière les nombreux projets portés par le Syndicat dans le domaine de l'Énergie. Des projets orientés vers un objectif : l'efficacité énergétique.

Engagé depuis de nombreuses années dans ce domaine, le SYANE a aujourd'hui une vision pleine et entière des problématiques énergétiques. Avec un programme d'investissements de 70 M€ en 2015, il porte une politique ambitieuse, mettant au service des collectivités et des territoires son haut niveau d'expertise et son savoir-faire. Par des projets concrets, par des soutiens techniques et financiers, le SYANE affirme sa détermination à relever le défi de la transition énergétique. Complémentaire à son action sur les réseaux d'énergies, les bâtiments, l'éclairage public ou encore le développement des énergies renouvelables, l'aménagement numérique du territoire participe à cet engagement déterminé.

C'est dans le cadre de cette politique énergétique volontaire qu'a été lancé fin 2014 le projet départemental de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques. De même, dans le cadre des Appels à Projets du SYANE, 400 000 € ont été attribués en 2014 à six projets de rénovation énergétique de bâtiments publics et de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, portant à 23 le nombre de projets soutenus par le SYANE depuis 2012 pour un montant total de subventions de 1,5 M€. Une étude départementale sur le potentiel hydroélectrique de la Haute-Savoie a également été lancée, en partenariat avec TERACTION, ESSPROD⁽¹⁾ et RETPROD⁽¹⁾.

Dans le domaine du numérique, la construction du réseau départemental en fibre optique se poursuit. Atout pour le territoire et son développement économique, les réseaux de télécommunications sont aussi un atout pour la transition énergétique. Supports pour optimiser la production, la distribution et la consommation énergétiques et améliorer l'efficacité du réseau, les technologies de l'information et de la communication participeront à l'émergence de villes et de territoires intelligents au développement responsable et maîtrisé.

Toutes ces actions, le SYANE les porte dans un esprit de solidarité, d'équité et de mutualisation territoriales, fondements du Syndicat depuis sa création. Le regroupement d'expertises et de moyens financiers, techniques, humains et politiques permet au SYANE de proposer, dans un budget maîtrisé, une politique énergétique large, performante et adaptée aux besoins de chaque collectivité et de chaque territoire. C'est ainsi, par l'addition de projets ambitieux et exemplaires – qu'ils soient de taille départementale portés par le SYANE ou à gouvernance locale soutenus par le SYANE – que le défi de la transition énergétique, source de développement économique et humain, pourra être relevé.

Le Président du SYANE

(1) Filiales respectives des Entreprises Locales de Distribution ESS (Energie et Services de Seyssel) et RET (Régie d'Électricité de Thônes)



l'actu... ici

Maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables : 400 000 € pour les appels à projet Énergie en 2014

Dans le cadre de ses Appels à Projets Énergie lancés depuis 2012, le SYANE apportera 400 000 euros de subventions à 6 projets.

Appel à Projets pour soutenir la rénovation énergétique de bâtiments publics : pour sa 3^{ème} édition, 3 projets sont retenus pour un montant total de subventions de 180 000 € :

- Hôtel de ville de Cran-Gevrier
- Bâtiment périscolaire de Sâles
- École maternelle de Vincy de La Balme-de-Sillingy

Ces projets doivent permettre d'économiser chaque année 645 000 kWh et près de 123 tonnes de CO₂, soit des économies d'énergie de 73 % en moyenne.

Nouveauté 2014 : un Appel à Projets pour soutenir la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables : 3 projets sont retenus pour un montant total de subventions de 208 000 euros.

- Projet des Houches de production hydroélectrique à partir du captage de la source de l'Enchapleuze
- Projet de valorisation énergétique du biogaz d'une station d'épuration porté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches
- Production d'électricité à partir d'un système photovoltaïque sur la toiture de l'école du centre de Saint Pierre en Faucigny (rénovée dans le cadre de l'Appel à Projets 2013 du SYANE).

Depuis 2012, ce sont ainsi 23 projets qui sont soutenus par le SYANE pour un montant total de subventions de 1,5 million d'euros. ●

LE SOMMAIRE

L'actu... ici PAGE 2

L'actu... ailleurs PAGE 6

Le zoom

Les bornes de charge pour véhicules électriques : un nouvel usage de l'électricité PAGE 7

Le dossier SYANE : les instances renouvelées PAGE 8

L'interview

Jean-Marc PROUST, chef du service Communication à la FNCCR
Achats groupés d'énergies

PAGE 12

5 COMPÉTENCES



électricité



gaz



énergie



éclairage public



communications
électroniques



Réseau fibre optique départemental : le déploiement avance

Construction des artères principales : près de 500 km construits

Lancés fin 2013, les travaux de construction des artères principales se poursuivent avec près de 500 km de génie civil posés, anticipations incluses. Près de 60 km de fibre optique sont tirés, principalement sur l'axe Saint-Julien-en-Genevois - Thonon-Les-Bains. 740 km ont fait l'objet d'étude. Ce réseau dit « de collecte » traverse l'ensemble des zones d'activités économiques de la Haute-Savoie et apportera un point de fibre optique aux 255 communes du périmètre du projet du SYANE.

Travaux de desserte : les premières études lancées

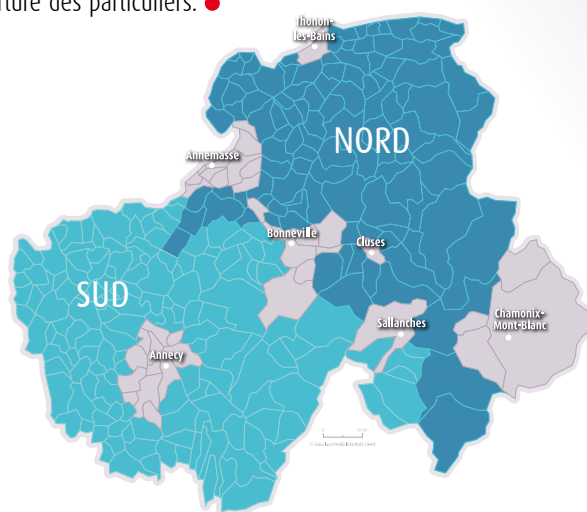
Début 2015 ont été lancées les premières études pour la construction des réseaux de desserte. Ces infrastructures permettront de raccorder les logements et les entreprises isolées. Les marchés ont été attribués le 20 juin 2014 par le Bureau du SYANE. Environ 3 300 km de réseaux sont à construire pour couvrir 140 000 prises.

Exploitation du réseau : la phase de négociation se poursuit

Lancée en février 2013, la procédure de délégation de service public pour le choix du futur exploitant du réseau départemental fibre optique est dans sa phase de négociation. Le contrat d'affermage doit aboutir au 1^{er} semestre 2015. L'opérateur télécoms retenu exploitera le réseau pendant 15 ans, et le commercialisera.

Des réunions d'information aux intercommunalités

Depuis septembre, le SYANE présente aux conseillers généraux et aux élus des intercommunalités l'avancement du projet et ses prochaines étapes, notamment les zonages prévisionnels pour la couverture des particuliers. ●



D'un montant maximal de 66 M€ HT pour 4 ans, les marchés de desserte se décomposent en deux lots : le lot 1 Nord, attribué au groupement IMOPTEL/GRANIOU/CITEOS/CHATEL ; le lot 2 Sud attribué au groupement SOGETREL/BENEDETTI.



Le 13 mars 2014, les élus du SYANE visitaient l'un des premiers chantiers de pose de fibre optique à Thyez.

Participations publiques



Rhône-Alpes



Et avec la participation des intercommunalités de Haute-Savoie

Partenaires financiers



Appels à projets Energie : 5 nouveaux bâtiments rénovés inaugurés



École de Servoz



Bâtiment de La Poste de Doussard



Espace social et culturel
« La Soierie » à Faverges



École du chef-lieu d'Eteaux



Salle des Fêtes de Sixt-Fer-à-Cheval



Développer et moderniser les réseaux d'électricité : une démarche innovante SYANE - ERDF

Le SYANE, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité en Haute-Savoie, et ERDF, délégataire de la concession départementale, ont engagé en 2014 une démarche innovante : le PCMDR ou Programme Concerté de Développement et de Modernisation des Réseaux.

Cette démarche – une première en Rhône-Alpes – prolonge la concertation mise en place dans le cadre des conférences départementales instituées par la loi NOME (*). Placées sous l'égide du Préfet, ces rencontres annuelles doivent permettre de favoriser la coordination des investissements sur les réseaux d'électricité entre les autorités concédantes et leurs organismes de distribution respectifs (**). La 2^{ème} conférence s'est tenue le 13 octobre 2014.

Ce programme concerté avec ERDF s'inscrit dans le plan Qualité engagé par le SYANE en 2014. Ce plan aborde les questions posées par la transition énergétique et ses conséquences sur les réseaux électriques. Ou comment évoluer vers un réseau électrique moderne et performant, capable d'absorber l'évolution des consommations et de s'adapter aux nouveaux usages (véhicules électriques, intégration des énergies renouvelables), tout en garantissant la qualité de l'alimentation électrique et en permettant l'interconnexion avec d'autres réseaux (éclairage public, gaz, numérique). ●

(*) Loi NOME portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité DU 16 décembre 2010

(**) Les 7 autorités concédantes en Haute-Savoie : SYANE, Syndicat intercommunal d'électricité et de services de Seyssel, Syndicat intercommunal d'Énergie de la Vallée de Thônes, communes de Bonneville, Sallanches, Les Houches et Thonon-les-Bains.



Bornes de recharge pour véhicules électriques : le SYANE engage le projet départemental de déploiement

Le jeudi 11 décembre 2014, les élus du SYANE ont approuvé l'engagement du projet

départemental de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides. Ce projet prévoit l'implantation, en 3 ans, de 250 bornes de recharge, ouvertes au public, dont 246 bornes de recharge accélérée et de 4 bornes de recharge rapide. Chaque borne disposera de 2 points de charge. Les bornes seront accessibles à tous et compatibles avec tout type de véhicule électrique.

Le déploiement opérationnel peut aujourd'hui être lancé suite à la réforme des statuts du SYANE le 10 février 2015 et la prise d'une nouvelle compétence « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques » qui permet au SYANE de créer, d'entretenir et d'exploiter un réseau départemental de bornes de charges.

Le projet, estimé à 3,8 M€, sera réalisé sous réserve d'une réponse favorable de l'ADEME au dossier de candidature déposé fin 2014 par le SYANE dans le cadre du programme des investissements d'avenir lancé par l'État. Ce dispositif pourrait permettre de financer jusqu'à 50 % des équipements, le complément étant financé par le SYANE et les collectivités locales intéressées. Les premiers marchés pourraient alors être lancés au cours du 2nd semestre 2015 pour une pose des premières bornes à partir de fin 2015.

Cette décision fait suite à l'étude de faisabilité technico-économique réalisée en 2014, dont les conclusions ont été validées par un comité de pilotage rassemblant des représentants des intercommunalités et communes de Haute-Savoie, du Conseil Général, de l'État, de l'ADEME, des gestionnaires de réseaux et du monde économique. ●



→ [+ d'infos sur les nouveaux usages
dans notre zoom page 7]



5 partenaires pour étudier le potentiel hydroélectrique de la Haute-Savoie

Le SYANE, TERACTION, ESSPROD et RETPROD, avec le soutien de la CAISSE DES DÉPÔTS, ont décidé d'unir leurs compétences en énergie et aménagement du territoire pour réaliser l'étude départementale du potentiel hydroélectrique de la Haute-Savoie. Les objectifs ?

- évaluer le potentiel hydroélectrique de la Haute-Savoie
- identifier les projets à fort potentiel qui pourront faire l'objet d'études de faisabilité, avec un accompagnement technique et financier
- proposer des solutions de montage économique pour investir, exploiter et valoriser l'énergie hydraulique
- contribuer à la mise en place d'un observatoire départemental des énergies renouvelables. ●



Le 4 décembre 2014, Jean-Paul AMOUDRY, Président du SYANE, Denis DUVERNAY, Président de TERACTION, Christian MONTEIL, représentant d'ESSPROD, Paul PERILLAT-MERCEROZ, représentant de RETPROD et Patrick FRANCOIS, Directeur régional Rhône-Alpes de la CAISSE DES DÉPÔTS, signaient la convention de partenariat.



EPure :
un haut niveau
de service pour
la maintenance de l'éclairage
public de 23 communes
volontaires



23 communes font aujourd'hui confiance au SYANE pour la gestion de leur patrimoine Éclairage Public et la maintenance de leurs installations. 19 communes bénéficient, depuis janvier 2015, d'un haut niveau de service avec l'option Optimal. Celle-ci inclut la gestion patrimoniale et administrative, la maintenance préventive - avec le remplacement systématique et garanti des lampes -, et un service de maintenance corrective résiduel. Le SYANE organise également une maintenance corrective pour 4 communes ayant opté pour l'option Basic.

Toutes ces communes ont accès à la cartographie de leur patrimoine à travers une application dédiée de type SIG (Système d'Information Géographique). Cet outil leur permet également de gérer à distance la maintenance (déclaration des pannes en ligne, suivi des interventions,...).

L'élargissement de la compétence Éclairage Public à la gestion et à la maintenance des installations permet la mise en œuvre dans sa globalité du programme EPure pour accompagner les communes vers un éclairage responsable et maîtrisé. ●

En savoir plus sur le programme EPure et la maintenance → www.syane.fr

→ VIE DU SYNDICAT

Le SYANE, partenaire financier de l'électrification et de l'éclairage d'un village malgache



Depuis fin 2014, les habitants du village malgache d'Ambodiforaha bénéficient de l'électricité et de l'éclairage de leurs rues et de leurs maisons. Deux pico-turbines hydroélectriques ont été installées avec le soutien du SYANE. L'éclairage public

du village, des maisons, de l'école et de la maison des femmes doit favoriser l'enseignement, le développement de l'artisanat et la création de petits commerces.

L'objectif? Aider à la sédentarisation des habitants d'Ambodiforaha, protecteurs de la réserve marine et de la forêt primaire en danger de déforestation.

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre du partenariat du SYANE avec l'association Énergies sans Frontières qui avait déjà permis de soutenir deux autres projets au Laos et au Togo. ●

Les Présidents de l'USÉRA en réunion en Haute-Savoie



Le 12 janvier 2015, les Présidents et directeurs des Syndicats d'Énergie rhônalpins se sont réunis à Menthon-Saint-Bernard, à l'invitation du SYANE. Cette rencontre trimestrielle de l'USÉRA (Union des Syndicats d'Énergie rhônalpins)

permet de faire le point sur les actions menées en commun par les Syndicats au niveau régional, ainsi que sur l'actualité les concernant. À l'ordre du jour : les conséquences du nouveau classement des communes en régime urbain et rural, les projets de déploiement de bornes de charge pour les véhicules électriques, les groupements d'achats d'électricité et de gaz, ainsi que le projet de loi "Nouvelle Organisation Territoriale de la République".

Pierre ABADIE, Président du Sigerly, le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise, a été élu pour 1 an à la Présidence de l'USÉRA, succédant ainsi à Bernard FOURNIER, Président du SIEL, Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire. ●

Directeur de la publication : Jean-Paul Amoudry
Responsable de la rédaction : Jean-Pierre Scotton
Rédaction : Virginie Lefèvre

Conception : Groupement TerraPublica - Sevanova

Crédit photos : Syane, C.Pedrotti, Shutterstock, Fotolia, Karine Payot, Faverges, Dauphiné Libéré, ESF, FNCCR, Xavier Boymond.

Dépôt légal : ISSN : 2109-2613

Impression : Imprimerie GUTENBERG - Imprimé sur papier recyclé.

l'actu... ailleurs

Réforme nationale des aides à l'électrification rurale : un nouveau classement des communes urbaines et rurales

Une nouvelle étape a été franchie dans la réforme du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE) avec la mise en œuvre du décret du 14 janvier 2013 relatif aux aides à l'électrification rurale. Ce décret modifie les critères de classement des communes en régime urbain ou rural, compte tenu de leur population et de leur appartenance à une aire urbaine.

En application de ce décret, 82 communes de la Haute-Savoie auraient dû changer de régime, dont 67 communes de la concession départementale sous autorité concédante du SYANE. Sur ces 67 communes, 26 ont cependant pu bénéficier de dérogations préfectorales suite à la mobilisation du SYANE, en raison de leur isolement ou de leur caractère dispersé.



À partir du 1^{er} janvier 2015, ce sont donc 41 communes sous concession départementale qui basculeront du régime rural au régime urbain. Ce classement n'avait pas été modifié depuis les années 1970. La forte croissance démographique du département explique le fort impact de cette réforme en Haute-Savoie. Le classement pourra dorénavant être actualisé tous les 6 ans, suite aux élections municipales.

Cette réforme aura des impacts sur le montant des dotations nationales versées à la Haute-Savoie dans le cadre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification qui participe au financement des travaux sur les réseaux d'électricité en zones rurales (*). ●

(*) Montant des aides 2014 : environ 5M€ pour la Haute-Savoie dont près de 4M€ pour le SYANE et 1 M€ pour les collectivités en régie ou SEM d'électricité (Syndicats de Seyssel et de Thônes).

	Ancien classement			Nouveau classement au 1 ^{er} janvier 2015		
Communes classées en régime urbain	54 communes dont :			102 communes dont :		
	SYANE	SIESS ⁽¹⁾	SIEVT ⁽²⁾	SYANE	SIESS	SIEVT
	52	2	0	93	7	2
Communes classées en régime rural	237 communes dont :			189 communes dont :		
	SYANE	SIESS	SIEVT	SYANE	SIESS	SIEVT
	187	37	13	146	32	11

(1) Syndicat intercommunal d'électricité et de services de Seyssel.

(2) Syndicat intercommunal d'énergie de la vallée de Thônes.

La taxe communale sur les consommations finales d'électricité réformée

Le SYANE perçoit, contrôle et reverse la taxe communale sur les consommations finales d'électricité (TCCFE) pour 209 communes de la Haute-Savoie. Les conditions de perception et de reversement ont été modifiées en 2014. Ainsi, la loi n°2014-891 de finances rectificative pour 2014 du 8 août 2014 a subordonné le reversement de la taxe à une délibération concordante :

- pour les communes de moins de 2000 habitants ou pour celles dont le SYANE était percepteur au 1^{er} janvier 2011 (*), le SYANE continue à percevoir la taxe. Ces communes ont cependant dû délibérer avant le 1^{er} octobre pour permettre de poursuivre le reversement de la taxe à la commune.
- les autres communes continuent de percevoir en direct cette taxe. Elles peuvent également, par délibération concordante, la transférer au SYANE en vue de son contrôle. ●

(*) Date de mise en œuvre de la TCCFE par la loi NOME portant Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité



Les bornes de charge pour véhicules électriques : un nouvel usage de l'électricité

Le 11 décembre 2014, le Comité du SYANE engageait le projet départemental de déploiement de bornes de charge pour véhicules électriques (voir Actus d'ici). Outils de la mobilité verte, ces véhicules sont encouragés par l'État. Le projet sur la transition énergétique fixe ainsi un objectif de 10 % de déplacements en 2030. Pour accompagner ce développement, un maillage cohérent et structurant des territoires en points de charge est indispensable. Révolution énergétique et des usages, les véhicules électriques sont aussi une révolution technique par l'impact du déploiement des bornes de charge sur les réseaux.

Un nouvel usage pour les réseaux de distribution d'électricité

La mise en place de bornes de charge a des impacts plus ou moins forts sur les réseaux d'électricité. La recharge complète d'un véhicule électrique (150 km) représente une puissance équivalente à un chauffe-eau si la recharge dure 8 heures, un immeuble pour une heure, un quartier urbain pour 3 minutes. Il existe également des risques de surtension en cas de recharge simultanée de plusieurs véhicules. Le déploiement de bornes de charge suppose donc une adaptation du réseau de distribution qui doit pouvoir maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, y compris lors des appels de puissance engendrés par les recharges.

Adapter et moderniser le réseau électrique, associer les réseaux numériques

Pour garantir la continuité et la qualité de la distribution de l'électricité et la sécurité de la recharge, le réseau électrique doit être modernisé et adapté. Cette modernisation passe par le développement de « smart grids ». Ces « réseaux intelligents » s'appuient sur

les technologies de l'information et de la communication. Celles-ci permettent, par exemple, de superviser les infrastructures ou de réguler, en temps réel et à distance, les recharges et le niveau de puissance appelée.

Un schéma cohérent de bornes de charge communicantes et interopérables

Les technologies numériques sont aussi le support de l'interconnexion et de l'interopérabilité des bornes, conditions indispensables au développement et à l'exploitation d'un service de qualité qui exige des échanges de données en temps réel. Un conducteur doit, par exemple, pouvoir accéder à toutes les bornes, quel que soit son opérateur, et savoir où sont les plus proches, celles qui peuvent être réservées ou en panne, etc. Un exploitant a besoin de connaître l'état de chaque point de charge, les taux d'utilisation, les incidents, etc. Ce maillage du territoire en bornes de charge doit être cohérent et structurant afin, notamment, de lever l'incertitude de l'autonomie, principal frein psychologique à l'achat de véhicules électriques. ●

Le déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques à la croisée des compétences du SYANE

- un acteur départemental, garant d'un maillage cohérent et équitable du territoire et d'une péréquation des coûts d'investissement et de fonctionnement
- un expert des réseaux d'électricité, partenaire privilégié d'ERDF
- un expert des réseaux numériques, supports de la modernisation des réseaux électriques
- un expert des énergies, engagé dans la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables

CHIFFRES-CLÉS

- 25 000 points de charge en France dont 5 600 sur la voie publique,
- 36 000 véhicules électriques en circulation en France
- 350 véhicules 100 % électriques en circulation en Haute-Savoie
- [+ d'infos sur le projet départemental de bornes de charges pour véhicules électriques p 4]



89

nouveaux délégués

70 %

de taux de renouvellement du Comité

→ Merci aux 80 délégués qui ont quitté le SYANE à l'occasion de ce renouvellement, pour le travail accompli ces dernières années au service des communes.

Le rôle du Comité ?

Le Comité se réunit 4 à 5 fois par an pour voter le budget et décider des orientations stratégiques du SYANE.

Le rôle du Bureau ?

Le Bureau a reçu délégation du Comité pour prendre des décisions concernant les questions opérationnelles ou conventionnelles : la commande publique, l'attribution des marchés, les demandes de subventions ou encore les signatures de conventions.

SYANE :

les instances renouvelées

Lundi 19 mai 2014, les nouveaux délégués du SYANE se sont réunis à Cran-Gevrier pour installer le Comité syndical et élire son Président ainsi que les membres du Bureau. Jean-Paul AMOUDRY, Président sortant, a été réélu à l'unanimité. Il est assisté de 8 Vice-Présidents.



- 1 - Christian TRIVERIO - adjoint au Maire de Sciez
- 2 - Fernand DESCHAMPS - adjoint au Maire de Taninges
- 3 - Denis MOUCHET - Maire de Saxel
- 4 - Christian DUCROZ - conseiller municipal de Chamonix-Mont-Blanc
- 5 - Marcel CATTANEO - Maire de Faverges
- 6 - Jacky DUNAND - délégué de La Rivière Enverse
- 7 - Anne-Françoise FRANCESCHI - conseillère municipale de Saint-Jorioz
- 8 - Raymond VILLET - Maire de Vers - Vice-Président du SYANE
- 9 - Christian BACHELLARD - adjoint au Maire de Marigny-Saint-Marcel
- 10 - Gilbert PEILLEX - adjoint au Maire de Morzine
- 11 - Gilbert CATALA - Maire de Thyez - Vice-Président du SYANE
- 12 - Paul PERILLAT-MERCEROZ - délégué du Syndicat intercommunal d'énergie de la Vallée de Thônes - délégué de Manigod
- 13 - Norbert LAGARDE - conseiller municipal d'Evian-Les-Bains
- 14 - Éric PEUGNIEZ - conseiller municipal d'Annemasse - Vice-Président du SYANE
- 15 - Jean-Paul AMOUDRY - délégué du Conseil Général - Président du SYANE
- 16 - Jean NEURY - délégué du Conseil Général - Vice-Président du SYANE
- 17 - Joseph DEAGE - Maire du Lyaud - Vice-Président du SYANE
- 18 - André MUGNIER - adjoint au Maire d'Annecy - Vice-Président du SYANE
- 19 - Kamel LAGGOUNE - Maire de Bluffy
- 20 - Jean-Paul BOSLAND - Maire de Gaillard
- 21 - Gilbert ALLARD - Maire de Cornier - Vice-Président du SYANE
- 22 - Jean-Michel JACQUES - conseiller municipal du Sappey
- 23 - Amar AYEB - adjoint au Maire de Valleiry
- 24 - Guy CHAVANNE - délégué du Conseil Général
- 25 - Gilles FRANCOIS - délégué du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel - Vice-Président du SYANE - Maire d'Argonay
- 26 - Guy PERRET - délégué du Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel - adjoint au Maire de Seyssel
- 27 - Alain PITTE - conseiller municipal d'Annecy-le-Vieux
- 28 - Martial SADDIER - délégué de la Régie de Bonneville Député Maire de Bonneville
- 29 - Jean-Pierre STEYER - adjoint au Maire de Cluses
- 30 - Antoine VIELLIARD - délégué du Conseil Général Maire de Saint-Julien-en-Genevois

↑ Le 19 mai, le nouveau Comité du SYANE a été installé.

8 Vice-Présidents, Commissions

8 Commissions ont été créées, en lien avec les compétences et projets du SYANE. Leur rôle, consultatif, consiste à étudier et présenter des propositions et analyses sur leurs thèmes respectifs. Elles sont placées sous la responsabilité d'un Vice-Président.



André MUGNIER

(Maire-adjoint d'Annecy)

Commission des Finances

Cette Commission traite des questions financières et budgétaires du SYANE : préparation budgétaire, gestion de la dette, prospective financière.

Joseph DEAGE

(Maire du Lyaud, Président de la Communauté de Communes des Collines du Léman)

Commission Travaux

Cette Commission est en charge du suivi des travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications : programmation des travaux, procédures de commande publique de maîtrise d'œuvre et de travaux, sécurité des chantiers, coordination des travaux.

Gilbert ALLARD

(Maire de Cornier, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Rochois)

Commission des Services publics de l'électricité et du gaz

Cette Commission s'intéresse aux questions liées aux services publics de l'électricité et du gaz et aux projets relatifs au réseau d'électricité : suivi des concessions, plan départemental de qualité de l'électricité, projet de déploiement de bornes de charge de véhicules électriques, nouveaux usages de l'électricité et impacts sur le réseau. Le Vice-Président de cette Commission est, aux côtés du Président, l'interlocuteur privilégié des concessionnaires ERDF et EDF et de l'USÉRA (Union des Syndicats d'Énergie de Rhône-Alpes).



Gilbert CATALA

(Maire de Thyez, Vice-Président de la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes)

Commission Éclairage public

Cette Commission propose, notamment, des orientations pour la mise en œuvre du plan d'actions et de la Charte EPure pour accompagner les communes vers un Éclairage Public responsable.

Raymond VILLET

(Maire de Vers, Vice-Président de la Communauté de Communes du Genevois)

Commission Energie / Environnement

Cette Commission réfléchit aux évolutions des actions du SYANE en matière de Maîtrise de l'Énergie et de Développement des Énergies renouvelables : études énergétiques et de faisabilité, appels à projets, étude départementale de potentiel hydroélectrique, service de conseil en énergie auprès des collectivités.

Gilles FRANCOIS

(Maire d'Argonay, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération d'Annecy et Vice-Président du SIESS)

Commission Fourniture d'énergie et Développement du gaz

Cette Commission s'intéresse aux questions liées à la fourniture d'énergie : achats groupés d'électricité et de gaz, contrôle de la taxe communale sur les consommations finales d'électricité, précarité énergétique, développement du gaz.



Jean NEURY

(Conseiller Général du Canton de Douvaine, Président de la Communauté de Communes du Bas Chablais)

Commission Communications électroniques et aménagement numérique

Cette Commission suit le déploiement des infrastructures du plan d'aménagement Haute-Savoie Numérique : construction du réseau départemental très haut débit en fibre optique, affermage pour l'exploitation et la gestion du réseau, mise à jour du volet « Infrastructures » du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie.

Éric PEUGNIEZ

(Conseiller municipal d'Annemasse)

Commission Prospective sur les usages du numérique

Cette Commission mène une réflexion et une prospective sur l'évolution des usages du numérique, dans l'optique notamment de compléter le SDTAN de la Haute-Savoie par un volet « Usages et services ».



l'interview



Suite à la libéralisation des marchés, les tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité vont disparaître. Afin de bénéficier des meilleurs prix du marché et de sécuriser des procédures complexes, le SYANE propose aux acheteurs publics et privés d'adhérer à deux groupements de commandes, l'un pour le gaz, l'autre pour l'électricité. Jean-Marc PROUST, chef du service Communication et responsable du groupe de travail achats publics d'énergie à la FNCCR*, répond à nos questions.

Les tarifs réglementés de gaz naturel et d'électricité vont disparaître pour certaines catégories de consommations. Quelles sont les grandes échéances à retenir pour les collectivités ?

Concernant le gaz, le 1^{er} janvier 2015 marquera la fin du tarif réglementé de vente pour les bâtiments dont la consommation est supérieure à 200 MWh par an. Les bâtiments dont la consommation est supérieure à 30 MWh par an seront concernés au 1^{er} janvier 2016. Concernant l'électricité, la fin du tarif réglementé de vente pour les bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA pour les tarifs jaune et 250 kVA pour les tarifs vert est prévu au 1^{er} janvier 2016.

Pourquoi ces changements ?

Ces changements s'inscrivent dans le cadre de la libéralisation des marchés démarrée en 1999 avec les sites professionnels, poursuivie en 2004 avec les professionnels et les collectivités, et achevée en 2007 avec les particuliers. Depuis 2007, tous les consommateurs sont dits « éligibles » et peuvent librement choisir leur fournisseur en souscrivant une offre de marché.

Que va-t-il se passer concrètement pour les collectivités ?

Les contrats en cours aux tarifs réglementés seront résiliés de plein droit aux échéances mentionnées. Les nouveaux contrats devront être mis en concurrence conformément au code des marchés publics.

Pourquoi adhérer à un groupement de commandes ?

L'achat d'énergie est complexe d'un point de vue technique et juridique et l'obligation pour les collectivités de devoir mettre en concurrence les fournisseurs est nouvelle. À ces difficultés s'ajoute la proximité des échéances. Le groupement de commandes permet de rationaliser et de sécuriser juridiquement l'achat public. En fédérant les besoins, il stimule également la concurrence pour obtenir la meilleure offre qui répondra aux besoins des adhérents. Les groupements de commandes conduits par des Syndicats d'Énergie ont fait la preuve de leur efficacité à plusieurs reprises, tant pour ce qui concerne les prix obtenus que

pour la qualité des services, grâce à des volumes d'achat importants. C'est pourquoi la FNCCR appuie ces initiatives - une cinquantaine en France à ce jour - à travers un groupe de travail dédié dont le SYANE est adhérent.

* Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

Gaz : le SYANE fait jouer la concurrence pour 104 collectivités et organismes de Haute-Savoie et de Savoie



Début décembre, le SYANE a lancé l'appel d'offres pour l'achat groupé de plus de 170 GWh annuels de gaz naturel, alimentant 805 points de livraison. 64 communes, 10 intercommunalités, 14 établissements d'enseignement et 15 autres organismes de Haute-Savoie et de Savoie ont adhéré au groupement de commandes, organisé et coordonné par le SYANE. La procédure de sélection

des offres et d'attribution des marchés est en cours, afin de permettre une fourniture de gaz naturel en avril 2015.

Électricité : le SYANE lance un groupement de commandes pour l'achat groupé d'électricité

Le SYANE a lancé en novembre un groupement de commandes pour l'achat groupé d'électricité. Il est ouvert à toutes les collectivités de la Haute-Savoie, aux CCAS, EPCI, syndicats intercommunaux, établissements de santé et d'enseignement, ... La consultation sera lancée au printemps 2015 pour la période de fourniture d'électricité 2016-2018 débutant le 1^{er} janvier 2016.

Les collectivités et établissements intéressés doivent formaliser leur adhésion avant le 30 mars 2015.

Plus d'informations et documents à télécharger sur :
www.syane.fr/projets

Contact : infoconcession@syane.fr